

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Marché de prestation intellectuelle :

**MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN de
cours d'eau SUR LE BASSIN VERSANT Tech Albères – Campagne 2023**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de prestation intellectuelle ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau sur le bassin versant Tech-Albères – Campagne 2023.

Vu la procédure de publicité et de mise en concurrence mise en œuvre et les offres reçues ;

Considérant que l'offre de la SARL **OPALE** est la « mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans la consultation ;

DECIDE

Article 1: De conclure un marché public ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau sur le bassin versant Tech-Albères – Campagne 2023; La durée du marché public est fixée à 12 mois (hors délais de validation).

Le montant total est de 35 170,00 € HT soit 42 204,00 € TTC.

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président
Alexandre PUGNAU
Maire de Les Cures**

REÇU LE :
20 DEC. 2022
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

